

MOT DE BIENVENUE

M. le préfet souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil. Il résume ensuite l'évolution du dossier de candidatures pour le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière, entre les mois de juin et novembre. Puis, il soumet le projet de résolution suivant pour adoption :

**NOMINATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

mrc10480/11/13

ATTENDU QUE la directrice générale Nancy Labrecque a informé monsieur le préfet et madame la préfète adjointe de sa démission de ses fonctions au sein de la MRC de Drummond;

ATTENDU QUE des démarches ont été faites auprès d'une personne ayant démontré un fort potentiel lors des démarches de recrutement de juin dernier pour combler le poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Drummond;

ATTENDU QUE la candidature de madame Christine Labelle a été recommandée par le comité du Personnel de la MRC lors d'une réunion tenue le 23 octobre dernier;

ATTENDU la recommandation du comité administratif de planification à cet effet lors de la séance du 29 octobre dernier;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Marie-Andrée Auger

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

Que le conseil

Procède à l'embauche de Mme Christine Labelle au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Drummond, à compter du 18 novembre 2013, selon les modalités convenues entre les parties lors de la séance du 29 octobre 2013 et des discussions qui ont suivi.

ADOPTÉ

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

mrc10481/11/13

Il est proposé par Alexandre Cusson

Appuyé par Suzanne Pinard Lebeau

Et résolu

Que le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé.

ADOPTÉ

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 2 OCTOBRE 2013**

mrc10482/11/13

Il est proposé par Claude Bahl

Appuyé par Félicien Cardin

Et résolu

Que le conseil adopte et signe le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil du 2 octobre dernier en remplaçant le texte de la résolution # mrc10449/10/13 par celui-ci :

"D.2) Élimination des déchets domestiques

Octroi du contrat pour 2014-2018

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a compétence pour l'élimination des déchets domestiques pour douze (12) municipalités de son territoire;

ATTENDU la résolution # mrc10411/13 de ce conseil par laquelle mandat était donné de procéder à un appel d'offres public concernant l'élimination des susdits déchets et que tel appel d'offres a été fait conformément à la loi;

ATTENDU le dépôt, par la directrice générale, du rapport d'ouverture des soumissions pour l'élimination des déchets domestiques;

ATTENDU QU'une soumission a été déposée et ouverte comme en fait état le rapport d'ouverture de soumissions ci-haut mentionné;

ATTENDU QUE la soumission de Waste Management Québec a été analysée et déclarée conforme aux documents d'appel d'offres;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est, sur proposition de M. Yvon Lampron, appuyé par M. Félicien Cardin, unanimement résolu par le conseil de la MRC de Drummond **d'octroyer le mandat à la compagnie Waste Management Québec inc. pour l'élimination des matières résiduelles des municipalités ci-dessous, tel que décrit dans l'option 2 de la soumission reçue le 1^{er} octobre 2013 à la MRC de Drummond, au montant de 37,50 \$ la tonne métrique pour 2014 et 2015, majoré annuellement en 2016, 2017, 2018 selon l'IPC de l'année précédente :**

- Durham-Sud
- Notre-Dame-du-Bon-Conseil village
- Saint-Bonaventure
- Saint-Cyrille-de-Wendover
- Saint-Edmond-de-Grantham
- Saint-Eugène
- Saint-Félix-de-Kingsey
- Saint-Germain-de-Grantham

- Saint-Lucien
- Saint-Majorique-de-Grantham
- Saint-Pie-de-Guire
- Ville de Drummondville

QUE copie des documents suivants soient transmis aux douze (12) municipalités participantes ci-haut nommées :

- Rapport d'ouverture de soumissions
- Duplicata de la plus basse soumission
- Copie de la présente résolution.

QUE le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer les documents nécessaires.

ADOPTÉ"

FINANCES

A) RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LES DÉPENSES

A.1) Octobre 2013

Conformément au règlement MRC-65, la directrice générale dépose un rapport détaillé des dépenses autorisées pour le mois d'octobre 2013.

Factures incompressibles acquittées	595 041,91 \$
Factures approuvées	53 034,98 \$
Rémunérations	3 282,78 \$
Allocations de dépenses	1 641,39 \$
Remboursement des dépenses	0,00 \$

A.2) Novembre 2013

mrc10483/11/13

ATTENDU les dispositions du règlement # MRC-65 et de son amendement de la MRC de Drummond;

ATTENDU QUE conformément auxdits règlements, la liste des comptes payables a été présentée au conseil de la MRC pour approbation, ladite liste étant annexée aux présentes pour valoir comme si ici tout au long reproduite;

ATTENDU les discussions des membres du conseil quant à ces comptes qui totalisent 369 952,60 \$;

Il est proposé par Jean Parenteau

Appuyé par Mario Van Doorn

Et résolu

Que le conseil

1. Autorise le paiement des comptes ci-haut mentionnés, le tout selon la liste des écritures d'achat soumise en date du 27 novembre 2013;
2. Autorise également le paiement des rémunérations, rémunérations additionnelles et frais de déplacement des membres pour les séances du comité de travail du 19 novembre 2013 et des séances de la MRC du 27 novembre 2013.

ADOPTÉ

Liste des dépenses pour le mois de novembre 2013

Factures incompressibles acquittées	275 758,39 \$
Factures approuvées	37 959,61 \$
Rémunérations	5 516,40 \$
Allocations de dépenses	2 758,20 \$
Remboursement des dépenses	0,00 \$

B) FONDATION UQTR

Contribution campus UQTR à Drummondville

mrc10484/11/13

ATTENDU la résolution # mrc9608/11 du conseil de la MRC du 1^{er} juin 2011;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond s'est engagée, par ladite résolution, à inscrire à ses prévisions budgétaires des cinq (5) prochaines années, les sommes suffisantes pour qu'au total soit versé à l'Université du Québec à Trois-Rivières, la somme de 200 000 \$;

ATTENDU le règlement # MRC-687 adopté par le conseil de la MRC, le 23 novembre 2011;

ATTENDU la demande de la *Fondation UQTR* à verser la contribution de la MRC pour les années 2012 et 2013;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Benoit Bourque

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

Que le conseil autorise le versement de la contribution de la MRC à la *Fondation UQTR*, en appropriant le montant de 40 000 \$ pour l'année 2012 et un montant de 40 000 \$ pour l'année 2013, soit un total de 80 000 \$.

ADOPTÉ

C) ENTREPRISE « CONTACTS AFFAIRES »Édition décembre 2013Notre avenir économique

mrc10485/11/13

ATTENDU QUE le magazine Contacts Affaires, principalement dédié aux gens d'affaires et aux professionnels et conçue pour la région de Drummondville, est publié depuis l'automne 2008 sur l'ensemble du territoire de la MRC de Drummond;

ATTENDU la publication de différents cahiers spéciaux, qui joints au magazine, mettent régulièrement en lumière des entreprises du milieu;

ATTENDU QUE la prochaine édition dudit magazine portera sur notre avenir économique régional tel que vus par nos leaders, soit quelques personnalités socio-économiques de notre région ainsi que par le candidat à la mairie de Drummondville;

ATTENDU QUE ledit magazine sera distribué gratuitement par Postes Canada dans tous les lieux d'affaires et les entreprises agricoles de la région;

ATTENDU QUE la MRC est invitée à acquérir un espace publicitaire dans la prochaine édition prévue en décembre prochain;

ATTENDU QUE depuis 2008 la MRC a participé audit magazine, comme partenaire publicitaire;

ATTENDU QUE la fourchette des coûts d'une nouvelle participation se situe entre 375 \$ et 875 \$;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Suzanne Pinard Lebeau

Et résolu

Que le conseil

- ♦ Reçoive favorablement cette offre et donc acquiert, pour la somme de 655 \$ plus taxes, un espace publicitaire d'une demie page de l'édition spéciale du magazine Contacts Affaires à paraître en décembre prochain;
- ♦ Requier de l'entreprise « Contacts Affaires » qu'elle adresse à chacun des hôtels de ville du territoire de la MRC de Drummond, une copie du magazine à paraître pour notre région.

ADOPTÉ

D) MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS
ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

Entente administrative sur la régionalisation du secteur agroalimentaire au Centre-du-Québec 2013-2014

Autorisation de signature

mrc10486/11/13

ATTENDU la résolution de la MRC de Drummond du 2 juin 2010 #mrc9245/10 par laquelle celle-ci devenait signataire de l'addenda à l'entente spécifique sur la *Régionalisation du secteur agroalimentaire au Centre-du-Québec*, confirmant ainsi un financement annuel de 5 000 \$ à *Développement bioalimentaire Centre-du-Québec*;

ATTENDU QU'en définissant maintenant les MRC de la région Centre-du-Québec comme signataires de l'addenda ci-haut mentionné, *Développement bioalimentaire Centre-du-Québec* devenait donc, à leur égard, imputable pour les services que l'organisme a à rendre à la région;

ATTENDU QUE, dans le contexte de l'élaboration du nouveau plan quinquennal de *Développement bioalimentaire Centre-du-Québec*, plan qui servira de base à la mise en place d'une nouvelle entente spécifique, il y aurait lieu de prolonger d'une année l'*Entente administrative sur la régionalisation du secteur agroalimentaire au Centre-du-Québec 2013-2014*;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

Que le conseil

1. Accepte une prolongation d'une année de l'entente ci-haut mentionnée et autorise et mandate monsieur le préfet, à signer pour et au nom de la MRC de Drummond tous les documents nécessaires ou utiles à la réalisation de la présente résolution.
2. Que telle signature engage financièrement la MRC pour l'année 2014 pour une somme de 5 000 \$, payable en trois versements égaux et consécutifs aux premiers jours des mois de mars, juin et septembre.
3. QUE le tout demeurant toutefois sujet à de possibles diminutions, en raison de retraits exercés en vertu de l'article 10.1 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et conditionnel à l'adhésion des autres MRC de la région du Centre-du-Québec à cette prolongation.

ADOPTÉ

E) FACTURES COURS D'EAU

E.1) Mini Excavation 73 inc.

Cours d'eau Bruno Côté, branche # 1 (Gc-128)

Saint-Cyrille-de-Wendover

mrc10487/11/13

ATTENDU QUE Mini Excavation 73 inc. a déposé au bureau de la MRC sa facture relative à des travaux dans la branche # 1 du cours d'eau Bruno Côté, dans la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover;

ATTENDU QUE tels travaux avaient préalablement été autorisés via la résolution # mrc10344/13 et approuvés par le coordonnateur de la gestion des cours d'eau nommé à cet effet;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC d'acquitter cette facture;

Il est proposé par Michel Noël

Appuyé par Michel Bourgeois

Et résolu

Que le conseil autorise le paiement et le versement d'une somme de 375 \$ plus taxes, à Mini Excavation 73 inc. pour travaux réalisés dans la branche # 1 du cours d'eau Bruno Côté, dans la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover.

ADOPTÉ

E.2) Excavation Eric VincentCours d'eau Lemire-Aucoin, branche # 10 (Gc-167)

Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse

mrc10488/11/13

ATTENDU QUE Excavation Eric Vincent a déposé au bureau de la MRC sa facture relative à des travaux dans la branche # 10 du cours d'eau Lemire-Aucoin, dans la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse;

ATTENDU QUE tels travaux avaient préalablement été autorisés via la résolution # mrc9859/12 autorisant une entente entre le Bureau des Délégués des MRC de Drummond et d'Arthabaska et approuvés par le coordonnateur de la gestion des cours d'eau nommé à cet effet;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC d'acquitter cette facture;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Alexandre Cusson

Et résolu

Que le conseil autorise le paiement et le versement d'une somme de 8 350 \$ plus taxes, à Excavation Eric Vincent pour travaux réalisés dans la branche # 10 du cours d'eau Lemire-Aucoin, dans la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse.

ADOPTÉ

E.3) Excavation Alain Desrosiers inc.**E.3.1) Cours d'eau Rivière David, branche # 10 (Gc-172)**

Saint-Eugène

mrc10489/11/13

ATTENDU QUE Excavation Alain Desrosiers inc. a déposé au bureau de la MRC sa facture relative à des travaux dans la branche # 10 du cours d'eau Rivière David, dans la Municipalité de Saint-Eugène;

ATTENDU QUE tels travaux avaient préalablement été autorisés via la résolution # mrc9911/12 et approuvés par le coordonnateur de la gestion des cours d'eau nommé à cet effet;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC d'acquitter cette facture;

Il est proposé par Robert Boucher

Appuyé par Marie-Andrée Auger

Et résolu

Que le conseil autorise le paiement et le versement d'une somme de 5 075 \$ plus taxes, à Excavation Alain Desrosiers inc. pour travaux réalisés dans la branche # 10 du cours d'eau Rivière David, dans la Municipalité de Saint-Eugène.

ADOPTÉ

E.3.2) Cours d'eau Décharge des Pinard, branche # 17 (Gc-198)

Saint-Guillaume

mrc10490/11/13

ATTENDU QUE Excavation Alain Desrosiers inc. a déposé au bureau de la MRC sa facture relative à des travaux dans la branche # 17 du cours d'eau Décharge des Pinard, dans la Municipalité de Saint-Guillaume;

ATTENDU QUE tels travaux avaient préalablement été autorisés via la résolution # mrc10300/13 et approuvés par le coordonnateur de la gestion des cours d'eau nommé à cet effet;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC d'acquitter cette facture;

Il est proposé par Benoit Bourque

Appuyé par Mario Van Doorn

Et résolu

Que le conseil autorise le paiement et le versement d'une somme de 3 780 \$ plus taxes, à Excavation Alain Desrosiers inc. pour travaux réalisés dans la branche # 17 du cours d'eau Décharge des Pinard, dans la Municipalité de Saint-Guillaume.

ADOPTÉ

E.3.3) Cours d'eau Buisson, branche # 4 (Gc-202)

Saint-Germain-de-Grantham

mrc10491/11/13

ATTENDU QUE Excavation Alain Desrosiers inc. a déposé au bureau de la MRC sa facture relative à des travaux dans la branche # 4 du cours d'eau Buisson, dans la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham;

ATTENDU QUE tels travaux avaient préalablement été autorisés via la résolution # mrc10448/10/13 et approuvés par le coordonnateur de la gestion des cours d'eau nommé à cet effet;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC d'acquitter cette facture;

Il est proposé par Carole Côté

Appuyé par Michel Bourgeois

Et résolu

Que le conseil autorise le paiement et le versement d'une somme de 1 120 \$ plus taxes, à Excavation Alain Desrosiers inc. pour travaux réalisés dans la branche # 4 du cours d'eau Buisson, dans la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham.

ADOPTÉ

E.4) Excavation J. Noël Francoeur inc.Cours d'eau Desmarais (Gc-153)

Saint-Félix-de-Kingsey

mrc10492/11/13

ATTENDU QUE Excavation J. Noël Francoeur inc. a déposé au bureau de la MRC sa facture relative à des travaux dans le cours d'eau Desmarais, dans la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;

ATTENDU QUE tels travaux avaient préalablement été autorisés via la résolution # mrc10407/13 et approuvés par le coordonnateur de la gestion des cours d'eau nommé à cet effet;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC d'acquitter cette facture;

Il est proposé par Thérèse Francoeur

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

Que le conseil autorise le paiement et le versement d'une somme de 877,50 \$ plus taxes, à Excavation J. Noël Francoeur inc. pour travaux réalisés dans le cours d'eau Desmarais, dans la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

ADOPTÉ

E.5) Excavation Biron inc.**E.5.1 Cours d'eau Décharge Fournier, branche # 18 (Gc-110)**

Saint-Edmond-de-Grantham

mrc10493/11/13

ATTENDU QUE Excavation Biron inc. a déposé au bureau de la MRC sa facture relative à des travaux dans la branche # 18 du cours d'eau Décharge Fournier, dans la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham;

ATTENDU QUE tels travaux avaient préalablement été autorisés via la résolution # mrc10295/13 et approuvés par le coordonnateur de la gestion des cours d'eau nommé à cet effet;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC d'acquitter cette facture;

Il est proposé par Robert Boucher

Appuyé par Mario Van Doorn

Et résolu

Que le conseil autorise le paiement et le versement d'une somme de 892,50 \$ plus taxes, à Excavation Biron inc. pour travaux réalisés dans la branche # 18 du cours d'eau Décharge Fournier, dans la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham.

ADOPTÉ

E.5.1 Cours d'eau St-Cyr et branche A (Gc-159)

Drummondville

mrc10494/11/13

ATTENDU QUE Excavation Biron inc. a déposé au bureau de la MRC sa facture relative à des travaux dans le cours d'eau St-Cyr et la branche A, dans la Ville de Drummondville;

ATTENDU QUE tels travaux avaient préalablement été autorisés via la résolution # mrc10273/13 et approuvés par le coordonnateur de la gestion des cours d'eau nommé à cet effet;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la MRC d'acquitter cette facture;

Il est proposé par Daniel Lafond

Appuyé par Jean Parenteau

Et résolu

Que le conseil autorise le paiement et le versement d'une somme de 552,50 \$ plus taxes, à Excavation Biron inc. pour travaux réalisés dans le cours d'eau St-Cyr et la branche A, dans la Ville de Drummondville.

ADOPTÉ

AMÉNAGEMENT

A) RAPPORT DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT (CAM)

Prenant la parole M. Michel Noël, membre du comité d'Aménagement, procède à la lecture du rapport déposé. Il informe plus précisément ses collègues du conseil des sujets abordés ci-dessous, lors de la réunion du 21 novembre dernier du comité d'Aménagement :

- Avis sur un projet de règlement (Saint-Germain-de-Grantham)
- Demande de modification du RCI (Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse)
- Travaux de révision du schéma

A.1) Avis sur un projet règlement

Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham

Projet de règlement no 493-13

mrc10495/11/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a transmis le projet de règlement no 493-13 qui vise à modifier le règlement de zonage dans le but de permettre des usages reliés à des « services éducationnels incluant tout type d'institution d'enseignement », dans la zone I8;

ATTENDU QUE ladite zone est située le long de la rue industrielle qui longe l'autoroute 20;

ATTENDU QUE ladite zone en question est comprise dans l'affectation industrielle régionale de la MRC;

ATTENDU QUE le comité d'Aménagement (CAM) reconnaît que la zone visée présente un bon potentiel pour y implanter des services éducationnels dont les activités pourraient générer certaines nuisances qui les rendent incompatibles avec les milieux résidentiels;

ATTENDU la recommandation des membres du CAM;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

Que le conseil informe la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham que le projet de règlement no 493-13 est **non conforme** au schéma d'aménagement. Par ailleurs, le conseil serait favorable à appuyer un projet de règlement répondant aux conditions suivantes :

- La liste des usages institutionnels autorisés est réduite à ceux reliés aux centres de formation en mécanique de véhicules lourds et d'automobiles.

- Soit la zone visée est plus petite ou soit la municipalité utilise les pouvoirs prévus à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* concernant les usages conditionnels.

ADOPTÉ

A.2) Demandes de modification du RCI

Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse
mrc10496/11/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse demande que le règlement de contrôle intérimaire soit modifié afin de réduire la largeur de certains lots situés dans les îlots déstructurés ne répondant pas à la norme minimale;

ATTENDU QU'après vérifications auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), ce ministère serait prêt à accepter une réduction de la largeur minimale des lots non desservis sans cependant aller à une largeur inférieure à quarante-cinq (45) mètres;

ATTENDU QUE la municipalité a également soumis le cas d'un terrain de forme irrégulière situé dans l'îlot déstructuré ID-ND13, lequel pourrait être subdivisé afin de consolider ledit îlot.

ATTENDU les recommandations des membres du CAM;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Benoit Bourque

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

1. Que le conseil modifie le règlement de contrôle intérimaire pour assouplir la norme relative à la largeur minimale des lots dans les îlots déstructurés aux conditions suivantes :
 - Le terrain visé a moins de cinquante (50) mètres de large sans toutefois que cette largeur soit inférieure à quarante-cinq (45) mètres.
 - Ledit terrain correspond à une superficie résiduelle existante au 10 octobre 2010, date de la prise d'effet de la décision de la CPTA concernant les îlots déstructurés.
2. Que le conseil modifie le règlement de contrôle intérimaire à la condition que le terrain de forme irrégulière, situé dans l'îlot déstructuré ID-ND13, fasse l'objet d'une zone particulière où les assouplissements suivants seraient applicables :
 - Un seul terrain peut être subdivisé avec une largeur minimale de 40 mètres, soit celui où se trouve la résidence située sur le lot 4648297 dans la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse.

- Les autres normes de lotissement doivent être intégralement respectées.
- Les terrains des résidences voisines doivent avoir une superficie suffisante pour respecter les normes du règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolés.

ADOPTÉ

B) RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)

Prenant la parole M. Félicien Cardin, président du comité consultatif agricole (CCA), procède à la lecture du rapport déposé et informe ses collègues du conseil des sujets abordés lors de la réunion du 21 novembre dernier de son comité, à savoir :

- Vérification de la conformité de projets de règlements (Saint-Félix-de-Kingsey et Sainte-Brigitte-des-Saults)
- Demande d'avis préliminaire (Saint-Germain-de-Grantham)

Le projet suivant était conforme aux orientations du schéma d'aménagement et du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles :

- Règlement no 547-1, Saint-Félix-de-Kingsey (ajouter les résidences pour personnes âgées et handicapées aux usages autorisés dans la zone agricole AV-8 à certaines conditions)

B.1) Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults

Projet de règlement no 388-2013

mrc10497/11/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a transmis le projet de règlement no 388-2013 visant à modifier le règlement de zonage en ajoutant des dispositions relatives au camping situé dans la zone C2;

ATTENDU QU'avec ce projet la municipalité veut permettre les habitations de villégiature permanentes, sous certaines conditions, dans un terrain de camping;

ATTENDU QUE plus particulièrement, une habitation de villégiature située dans le terrain de camping pourra être implantée sans l'obligation d'être en bordure d'une rue publique ou privée conforme et sans l'obligation d'être sur un lot distinct;

ATTENDU QUE selon les orientations contenues dans le schéma d'aménagement cependant, toute habitation utilisée sur une base saisonnière ou permanente doit respecter les conditions d'émission des permis de construction suivantes :

- l'habitation doit être implantée sur un terrain formant un lot distinct sur les plans officiels du cadastre;
- le terrain formant ledit lot distinct doit être en bordure d'une rue conforme aux exigences de lotissement.

ATTENDU la recommandation des membres du CCA;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Benoit Bourque

Appuyé par Michel Noël

Et résolu

Que le conseil informe la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults que le projet de règlement no 388-2013 est **non conforme** au schéma d'aménagement de la MRC.

ADOPTÉ

B.2) Saint-Germain-de-Grantham

Demande d'avis préliminaire

mrc10498/11/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham demande à la MRC un avis préliminaire concernant un projet commercial dans une zone agricole;

ATTENDU QUE la municipalité projette de modifier son règlement de zonage pour permettre l'agrandissement des installations d'une entreprise de camionnage existante sur une partie du terrain où était situé un ciné-parc;

ATTENDU QUE plus particulièrement, l'entreprise projette d'utiliser les aires de stationnement de l'ancien ciné-parc pour y faire de l'entreposage dans des bâtiments ou de conteneurs;

ATTENDU QUE de plus, une voie de circulation privée serait aménagée pour permettre la réalisation d'activités de formation avec des camions remorques;

ATTENDU la recommandation des membres du CCA;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Benoit Bourque

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

Que le conseil informe la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham qu'un projet tel que présenté, qui permettrait les usages en question (activités reliées au transport et à l'entreposage de matériaux par camion et école de camionnage) à l'endroit projeté, serait **conforme** aux orientations de la MRC et à celles du gouvernement.

ADOPTÉ

C) APPROBATIONS DE MODIFICATIONS
À DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

C.1) Saint-Germain-de-Grantham

C.1.1) Règlement no 488-13 mrc10499/11/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a transmis pour approbation son règlement no 488-13 amendant le règlement de zonage no 250-04;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de modifier la grille des usages de la zone commerciale C19 en remplaçant un usage commercial;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du CCA recommandent unanimement au conseil d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Jean Parenteau

Appuyé par André Deslauriers

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 488-13 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles;
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 488-13 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

C.1.2) Règlement no 489-13 mrc10500/11/13

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a transmis pour approbation son règlement no 489-13 amendant le règlement de zonage no 250-04;

ATTENDU QUE cette modification a pour objet de modifier diverses dispositions du règlement de zonage;

ATTENDU les explications de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à ce dossier;

ATTENDU QUE les membres du CCA recommandent unanimement au conseil d'approuver ledit règlement;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Benoit Bourque

Appuyé par Alexandre Cusson

Et résolu

Que le conseil

1. Approuve, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le règlement no 489-13 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, celui-ci étant **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire ainsi qu'aux orientations gouvernementales relatives à la protection du territoire et des activités agricoles;
2. Transmette la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement no 489-13 à la municipalité concernée.

ADOPTÉ

D) PROJET DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
(*DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL RÉGIONAL*)

M. Claude Bahl demande une précision à laquelle répond l'aménagiste, M. Lucien Lampron.

D.1) Résolution d'adoption du projet de règlement et du document
indiquant la nature des modifications au schéma d'aménagement
mrc10501/11/13

ATTENDU QU'un projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement ainsi que le document indiquant la nature des modifications au schéma d'aménagement sont déposés pour adoption par résolution;

ATTENDU le résumé de l'aménagiste, M. Lucien Lampron quant à l'objet de ce projet, soit

1. D'exclure une superficie de cent (100) hectares de la zone de développement à long terme située aux abords de l'autoroute 55, dans le périmètre urbain du secteur Saint-Nicéphore de Drummondville.
2. Le site visé servirait à agrandir le parc industriel de la Ville de Drummondville situé dans le secteur de Saint-Nicéphore.

ATTENDU QUE le conseil de la MRC peut, en vertu de l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) à tout moment, modifier son schéma d'aménagement;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

Que le conseil adopte le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement tel que décrit au préambule de la présente résolution et le document qui l'accompagne.

ADOPTÉ

D.2) Avis de motion

AVIS DE MOTION et **DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par **Monsieur Michel Bourgeois** et par **Monsieur Jean-Guy Hébert** qu'à une prochaine session de ce conseil sera soumis pour approbation, un règlement modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Drummond concernant le développement industriel régional. Copie du projet de règlement a été remis à chacun des membres du conseil de la MRC conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

D.3) Assemblée publique obligatoire

mrc10502/11/13

ATTENDU QU'en vertu de l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la MRC doit fixer la date, l'heure et le lieu de toute assemblée publique à être tenue concernant la modification du schéma d'aménagement;

Il est proposé par Robert Boucher

Appuyé par Michel Noël

Et résolu

Que le conseil tienne une assemblée publique en la salle de conseil de la MRC, à Drummondville, et délègue à la directrice générale le soin de fixer la date et l'heure de ladite assemblée.

ADOPTÉ

D.4) Réduction des délais

mrc10503/11/13

ATTENDU QU'en vertu l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) le conseil de la MRC peut fixer le délai pour émettre un avis sur la modification du schéma sans qu'il ne soit inférieur à vingt (20) jours;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Marie-Andrée Auger

Et résolu

Que le conseil fixe à vingt (20) jours le délai pour émettre un avis sur le projet de modification du schéma d'aménagement adopté séance tenante.

ADOPTÉ

D.5) Formation de la Commission d'aménagement mrc10504/11/13

ATTENDU QU'en vertu de l'article 53.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, la MRC doit tenir des assemblées publiques de consultation sur ses modifications au schéma par l'intermédiaire d'une Commission d'aménagement formée des membres de celle-ci qu'elle désigne, et présidée par le préfet;

Il est proposé par Benoit Bourque

Appuyé par Carole Côté

Et résolu

Que le conseil

Désigne M. le préfet et M. Michel Noël, membre du comité d'aménagement, pour faire partie de la Commission d'aménagement chargée de tenir une assemblée publique de consultation sur le contenu de la modification au schéma d'aménagement.

ADOPTÉ

La directrice générale précise que l'item D.6 est retiré de l'ordre du jour.

CALENDRIER 2014 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CAP ET DE LA MRC

RÉSOLUTION D'ADOPTION

mrc10505/11/13

ATTENDU l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter le calendrier des séances ordinaires du comité administratif de planification (CAP) et du conseil de la MRC pour l'année 2014;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Félicien Cardin

Appuyé par Mario Van Doorn

Et résolu

Que le conseil adopte le calendrier des séances ordinaires du comité administratif de planification (CAP) et du conseil de la MRC pour l'année 2014 selon le tableau suivant.

Lesdites séances devant se tenir aux locaux de la MRC de Drummond, situés au 436 rue Lindsay à Drummondville :

COMITÉ ADMINISTRATIF DE PLANIFICATION (CAP)		CONSEIL DE LA MRC	
DATE	HEURE	DATE	HEURE
14 JANVIER	9 H 15	15 JANVIER	19 H 30
28 JANVIER	9 H 15	5 FÉVRIER	19 H 30
25 FÉVRIER	9 H 15	5 MARS	19 H 30
25 MARS	9 H 15	2 AVRIL	19 H 30
29 AVRIL	9 H 15	7 MAI	19 H 30
27 MAI	9 H 15	4 JUIN	19 H 30
23 JUIN	9 H 15	2 JUILLET	19 H 30
12 AOÛT	9 H 15	13 AOÛT	19 H 30
26 AOÛT	9 H 15	3 SEPTEMBRE	19 H 30
23 SEPTEMBRE	9 H 15	1 ^{er} OCTOBRE	19 H 30
28 OCTOBRE	9 H 15		
18 NOVEMBRE	9 H 15	26 NOVEMBRE	rurale 10 H 00 MRC 13 H 30
9 DÉCEMBRE	9 H 15	10 DÉCEMBRE	19 H 30

ADOPTÉ

AJOUT SIGNATURE BANCAIRE

mrc10506/11/13

ATTENDU QUE, suite au départ de madame Nancy Labrecque et son remplacement par madame Christine Labelle, directrice générale, a pour effet d'entraîner certaines modifications quant aux opérations bancaires de la MRC;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Marcel Bergeron

Et résolu

Que le conseil décide ainsi qu'il suit, savoir :

1. De remplacer madame Nancy Labrecque par madame Christine Labelle comme signataire de tous les chèques, effets de commerce ou lettres de change de la MRC de Drummond tirés sur ses comptes;
2. QUE cette résolution soit communiquée à ladite Caisse et reste en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit du contraire ne soit donné au directeur de la succursale de la Caisse où les comptes de ladite MRC sont tenus et

jusqu'à ce qu'un accusé de réception de tel avis ait été donné par écrit.

ADOPTÉ

ACCÈSD AFFAIRES

A) RÉSOLUTIONS RELATIVES À DES SERVICES FINANCIERS

A.1) Résolution autorisant la signature de la convention d'adhésion

mrc10507/11/13

ATTENDU QU'il serait opportun de pouvoir effectuer certaines dépenses d'utilité publique, de paiements gouvernementaux ou de transactions administratives jugés nécessaire pour les opérations de la MRC;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Alexandre Cusson

Appuyé par Mario Van Doorn

Et résolu

Que le conseil décide ainsi qu'il suit, savoir :

- ♦ Adhère au service AccèsD Affaires ainsi qu'aux sous-services définis au formulaire "AccèsD Affaires – Dossier entreprise" offerts par la Caisse CD DE DRUMMONDVILLE;
- ♦ Que la convention d'adhésion et les autres documents requis ou utiles au service AccèsD Affaires s'appliquent nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le ou les folios et comptes sont détenus;
- ♦ Que madame Christine Labelle, directrice générale de la MRC de Drummond, soit désignée administratrice principale aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;
- ♦ Que monsieur Jacques Plante, commis à la comptabilité et madame Christine Labelle, directrice générale, soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, toute convention d'adhésion et tout autre document requis ou utile à cette fin;
- ♦ Que les personnes mentionnées ci-dessus soient autorisées, au nom de la MRC de Drummond, à apporter en tout temps des modifications à la convention d'adhésion et à tout autre document relatif au service AccèsD Affaires.

ADOPTÉ

A.2) Résolution autorisant l'intégration de folios

mrc10508/11/13

ATTENDU QU'il serait opportun de pouvoir effectuer certaines dépenses d'utilité publique, de paiements gouvernementaux ou de transactions administratives jugés nécessaire pour les opérations de la MRC;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Carole Côté

Appuyé par Michel Bourgeois

Et résolu

- ♦ Que la MRC de Drummond consente à ce que le ou les folios qu'elle détient à la Caisse CD DE DRUMMONDVILLE, soient intégrés au service AccèsD Affaires de la MRC de Drummond;
- ♦ Que les modalités de fonctionnement décrites au formulaire "AccèsD Affaires – Dossier entreprise" de la MRC de Drummond, s'appliquent nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le ou les folios et comptes sont détenus;
- ♦ Que madame Christine Labelle, directrice générale de la MRC de Drummond, soit désignée administratrice principale aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;
- ♦ Que la MRC de Drummond et les représentants qu'elle aura dûment désignés soient autorisés à effectuer des opérations au ou aux folios au moyen du service AccèsD Affaires, nonobstant toute convention relative au fonctionnement des folios et des comptes, toute résolution relative aux opérations, aux signatures ou tout autre document de même nature en possession de la caisse où le ou les folios et comptes sont détenus
- ♦ Que monsieur Jacques Plante, commis à la comptabilité et madame Christine Labelle, directrice générale, soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, toute convention d'adhésion et tout autre document requis ou utile à cette fin;

ADOPTÉ

**AJOUT À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT
DES SERVICES EN INSPECTION**

MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD

mrc10509/11/13

ATTENDU la résolution # 2013-10-232 de la Municipalité de Durham-Sud par laquelle celle-ci manifeste son désir d'ajouter à l'entente existante, à savoir :

- l'application de son règlement # 206 sur les nuisances;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond et la Municipalité de Durham-Sud désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. C-27.1), aux fins de conclure une entente intermunicipale concernant le sujet ci-haut mentionné;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Suzanne Pinard Lebeau

Appuyé par Claude Bahl

Et résolu

Que le conseil accepte le mandat que veut lui confier la Municipalité de Durham-Sud et à cet effet :

1. Autorise la conclusion d'une entente intermunicipale conforme aux règles et tarifs habituellement applicables par la MRC en fonction des travaux à réaliser.
2. Autorise et mandate monsieur le préfet et la directrice générale, à signer pour et au nom de la MRC de Drummond, tous les documents nécessaires ou utiles à l'accomplissement de la présente résolution, incluant une entente intermunicipale conforme à l'expression des attentes des parties.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCES

A) DEMANDES D'APPUI

A.1) MRC de Roussillon

Gestion des matières résiduelles : Problématique du recyclage du verre

mrc10510/11/13

ATTENDU que les membres du comité administratif et de planification recommandent de déposer cette demande d'appui pour étude par le comité de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

Que le conseil transmette cette demande au comité de Gestion des matières résiduelles pour analyse et recommandation.

ADOPTÉ

A.2) MRC Robert-Cliche

Demande d'appui dans le dossier services à la clientèle d'Hydro-Québec
mrc10511/11/13

ATTENDU QUE la prestation de services à la clientèle d'Hydro-Québec connaît des lenteurs inacceptables depuis plusieurs mois;

ATTENDU QUE cette situation peut causer des préjudices certains à la population;

ATTENDU QUE cette situation est injustifiée et intolérable;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Claude Bahl

Et résolu

Que le conseil appuie la démarche de la MRC de Robert-Cliche et tout comme elle

- Dénonce la lenteur des services offerts à la clientèle par Hydro-Québec.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à

- Union des Municipalités du Québec (UMQ)
- Fédération québécoise des municipalités (FQM)
- MRC de Robert-Cliche

ADOPTÉ

A.3) MRC de Marguerite-D'Youville

Demande au Canadien National – Transmission de l'information relative à la circulation de la marchandise sur les voies ferrées

Compte tenu de l'évolution du dossier aux différents paliers gouvernementaux concernés lors des derniers jours, les membres du conseil ne jugent pas opportun de donner suite à cette demande.

A.4) Partenaires 12-18

Demande d'appui de chacune des municipalités de la MRC dans leurs démarches pour l'obtention d'un financement nécessaire pour offrir leurs services aux adolescents des municipalités intéressés de la région

M. le préfet encourage les municipalités qui n'ont pas encore appuyé cette demande à leur conseil local, à inscrire le dossier à l'ordre du jour.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014

A) GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET

Dépôt des orientations

Mme Labelle dépose les grandes orientations déterminées par le comité administratif et de planification pour l'année 2014 :

- Analyser dans les premiers mois de l'année 2014, la possibilité pour la MRC de créer un fonds de roulement.
- Procéder à une mise à niveau des outils technologiques de la MRC selon un échéancier réaliste, ce qui inclut le service d'évaluation foncière de la MRC et le parc informatique de l'administration générale.

B) BUDGET BÂTISSE

B.1) Prévisions budgétaires mrc10512/11/13

ATTENDU les données fiscales prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses " BÂTISSE " et remises à chacun des membres du conseil pour examen;

ATTENDU les discussions des membres du conseil à cet effet;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

Que le conseil accepte les données fiscales sur les prévisions budgétaires de la MRC de Drummond pour l'exercice financier 2014, prévisions relatives au budget " BÂTISSE " pour couvrir des dépenses au montant 99 617 \$.

ADOPTÉ

B.2) Résolution d'adoption du règlement # MRC-737 relatif à l'exercice financier 2014 de la BÂTISSE

mrc10513/11/13

RÈGLEMENT # MRC-737

ATTENDU l'étude des prévisions budgétaires au montant de 99 617 \$ concernant l'item "BÂTISSE";

ATTENDU le projet de règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour couvrir les dépenses de l'exercice financier 2014 de la MRC de Drummond à cet effet;

ATTENDU QUE lecture dudit projet de règlement a été faite en bonne et due forme;

Il est proposé par Michel Noël

Appuyé par Marie-Andrée Auger

Et résolu

Que le conseil adopte le règlement # **MRC-737** pour rencontrer les dépenses relatives à l'exercice financier 2014 du budget " BÂTISSE ".

ADOPTÉ

C) BUDGET PROGRAMME RÉNOVATIONS

C.1) Prévisions budgétaires

mrc10514/11/13

ATTENDU les données fiscales prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses " PROGRAMME RÉNOVATIONS " et remises à chacun des membres du conseil pour examen;

ATTENDU les discussions des membres du conseil à cet effet;

Il est proposé par Claude Bahl

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

Que le conseil accepte les données fiscales sur les prévisions budgétaires de la MRC de Drummond pour l'exercice financier 2014, prévisions relatives au budget " PROGRAMME RÉNOVATIONS " pour couvrir des dépenses au montant de 472 257 \$.

ADOPTÉ

C.2) Résolution d'adoption du règlement # MRC-738 relatif à l'exercice financier 2014 du PROGRAMME RÉNOVATIONS

mrc10515/11/13

RÈGLEMENT # MRC-738

ATTENDU l'étude des prévisions budgétaires au montant de 472 257 \$ concernant l'item " PROGRAMME RÉNOVATIONS ";

ATTENDU le projet de règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour couvrir les dépenses de l'exercice financier 2014 de la MRC de Drummond à cet effet;

ATTENDU QUE lecture dudit projet de règlement a été faite en bonne et due forme;

Il est proposé par Robert Boucher

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

Que le conseil adopte le règlement # **MRC-738** pour rencontrer les dépenses relatives à l'exercice financier 2014 du budget " PROGRAMME RÉNOVATIONS ".

ADOPTÉ

D) BUDGET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (SDED/CLD)

D.1) Prévisions budgétaires mrc10516/11/13

ATTENDU les données fiscales prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses " DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (SDED/CLD) " et remises à chacun des membres du conseil pour examen;

ATTENDU les discussions des membres du conseil à cet effet;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Michel Noël

Et résolu

Que le conseil accepte les données fiscales sur les prévisions budgétaires de la MRC de Drummond pour l'exercice financier 2014, prévisions relatives au budget " DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (SDED/CLD) " pour couvrir les coûts de financement du CLD au montant de 719 641 \$ dont 142 449 \$ provenant des municipalités régies par le Code municipal.

ADOPTÉ

D.2) Résolution d'adoption du règlement # MRC-739 relatif à l'exercice financier 2014 du DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (SDED/CLD)

mrc10517/11/13

RÈGLEMENT # MRC-739

ATTENDU l'étude des prévisions budgétaires au montant de 719 641 \$ concernant l'item " DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (SDED/CLD) ";

ATTENDU le projet de règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour couvrir les dépenses de l'exercice financier 2014 de la MRC de Drummond à cet effet;

ATTENDU QUE lecture dudit projet de règlement a été faite en bonne et due forme;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

Que le conseil adopte le règlement # **MRC-739** pour rencontrer les sommes nécessaires au soutien financier de la " DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (SDED/CLD) " relatif à l'exercice financier 2014.

ADOPTÉ

E) BUDGET SUBVENTIONS MRC

E.1) Prévisions budgétaires mrc10518/11/13

ATTENDU les données fiscales prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses " SUBVENTIONS MRC " et remises à chacun des membres du conseil pour examen;

ATTENDU les discussions des membres du conseil à cet effet;

Il est proposé par Carole Côté

Appuyé par Daniel Lafond

Et résolu

Que le conseil accepte les données fiscales sur les prévisions budgétaires de la MRC de Drummond pour l'exercice financier 2014, prévisions relatives au budget " SUBVENTIONS MRC " pour couvrir des dépenses, savoir :

- Développement bioalimentaire Centre-du-Québec	5 000 \$
- URLS Centre-du-Québec	500 \$
- Autres organismes	1 500 \$

ADOPTÉ

E.2) Résolution d'adoption du règlement # MRC-740 relatif à l'exercice financier 2014 de SUBVENTIONS MRC

mrc10519/11/13

RÈGLEMENT # MRC-740

ATTENDU l'étude des prévisions budgétaires au montant de 7 000 \$ concernant l'item " SUBVENTIONS MRC ";

ATTENDU le projet de règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour couvrir les dépenses de l'exercice financier 2014 de la MRC de Drummond à cet effet;

ATTENDU QUE lecture dudit projet de règlement a été faite en bonne et due forme;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Suzanne Pinard Lebeau

Et résolu

Que le conseil adopte le règlement # **MRC-740** pour rencontrer les dépenses relatives à l'exercice financier 2014 du budget " SUBVENTIONS MRC ".

ADOPTÉ

E.3) Résolutions de suivi

F.3.1) Développement bioalimentaire Centre-du-Québec
mrc10520/11/13

ATTENDU les fonds prévus au règlement # MRC-740;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Claude Bahl

Et résolu

Que le conseil autorise le versement d'un montant de 5 000 \$ à Développement bioalimentaire Centre-du-Québec, à titre d'octroi 2014, payable en trois (3) versements dus les premiers jours des mois de mars, juin et septembre 2014.

ADOPTÉ

E.3.2) Unité Régionale de Loisir et de Sport du Centre-du-Québec
(URLSCQ)

mrc10521/11/13

ATTENDU les fonds prévus au règlement # MRC-740;

Il est proposé par Suzanne Pinard Lebeau

Appuyé par Thérèse Francoeur

Et résolu

Que le conseil contribue pour un montant de 500 \$, à l'Unité Régionale de Loisir et de Sport du Centre-du-Québec (URLSCQ) et d'autoriser la directrice générale à verser ledit montant au moment opportun.

ADOPTÉ

F) BUDGET PROTECTION MATIÈRES DANGEREUSES

F.1) Prévisions budgétaires mrc10522/11/13

ATTENDU les données fiscales prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses " PROTECTION MATIÈRES DANGEREUSES " et remises à chacun des membres du conseil pour

examen;

ATTENDU les discussions des membres du conseil à cet effet;

Il est proposé par Félicien Cardin

Appuyé par Michel Noël

Et résolu

Que le conseil accepte les données fiscales sur les prévisions budgétaires de la MRC de Drummond pour l'exercice financier 2014, prévisions relatives au budget " PROTECTION MATIÈRES DANGEREUSES " pour couvrir des dépenses au montant de 32 160 \$.

ADOPTÉ

F.2) Résolution d'adoption du règlement #MRC-741 relatif à l'exercice financier 2014 pour la PROTECTION MATIÈRES DANGEREUSES

mrc10523/11/13

RÈGLEMENT # MRC-741

ATTENDU l'étude des prévisions budgétaires au montant de 32 160 \$ concernant l'item " PROTECTION MATIÈRES DANGEREUSES ";

ATTENDU le projet de règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour couvrir les dépenses de l'exercice financier 2014 de la MRC de Drummond à cet effet;

ATTENDU QUE lecture dudit projet de règlement a été faite en bonne et due forme;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

Que le conseil adopte le règlement # **MRC-741** pour rencontrer les dépenses relatives à l'exercice financier 2014 du budget " PROTECTION MATIÈRES DANGEREUSES ".

ADOPTÉ

G) BUDGET ÉCOCENTRE

G.1) Prévisions budgétaires

mrc10524/11/13

ATTENDU les données fiscales prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses " ÉCOCENTRE " et remises à chacun des membres du conseil pour examen;

ATTENDU les discussions des membres du conseil à cet effet;

Il est proposé par Marie-Andrée Auger

Appuyé par Benoit Bourque

Et résolu

Que le conseil accepte les données fiscales relatives au budget " ÉCOCENTRE " au montant de 680 515 \$ pour l'exercice financier 2014.

ADOPTÉ

G.2) Résolution d'adoption du règlement # MRC-742 relatif à l'exercice financier 2014 de l'ÉCOCENTRE

mrc10525/11/13

RÈGLEMENT # MRC-742

ATTENDU l'étude des prévisions budgétaires au montant de 680 515 \$ concernant l'item "ÉCOCENTRE";

ATTENDU le projet de règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour couvrir les dépenses de l'exercice financier 2014 de la MRC de Drummond à cet effet;

ATTENDU QUE lecture dudit projet de règlement a été faite en bonne et due forme;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Alexandre Cusson

Et résolu

Que le conseil adopte le règlement # **MRC-742** pour rencontrer les dépenses relatives à l'exercice financier 2014 du budget " ÉCOCENTRE ".

ADOPTÉ

H) BUDGET MATIÈRES RÉSIDUELLES (ENFOUISSEMENT) ET TRI/TRAITEMENT MATIÈRES RECYCLABLES

H.1) Prévisions budgétaires

mrc10526/11/13

ATTENDU les données fiscales prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses " MATIÈRES RÉSIDUELLES (enfouissement) et TRI/TRAITEMENT MATIÈRES RECYCLABLES " et remises à chacun des membres du conseil pour examen;

ATTENDU les discussions des membres du conseil à cet effet;

Il est proposé par Robert Boucher

Appuyé par Michel Noël

Et résolu

Que le conseil accepte les données fiscales relatives au budget " MATIÈRES RÉSIDUELLES (enfouissement) " au montant de 2 259 467 \$ et au budget " TRI/TRAIEMENT MATIÈRES RECYCLABLES " au montant de 264 590 \$, pour l'exercice financier 2014.

ADOPTÉ

H.2) Résolution d'adoption du règlement # MRC-743 relatif à l'exercice financier 2014 de MATIÈRES RÉSIDUELLES (ENFOUISSEMENT) et TRI/TRAIEMENT MATIÈRES RECYCLABLES

mrc10527/11/13

RÈGLEMENT # MRC-743

ATTENDU l'étude des prévisions budgétaires au montant de 2 524 057 \$ concernant l'item " MATIÈRES RÉSIDUELLES (ENFOUISSEMENT) et TRI/TRAIEMENT MATIÈRES RECYCLABLES ";

ATTENDU le projet de règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour couvrir les dépenses de l'exercice financier 2014 de la MRC de Drummond à cet effet;

ATTENDU QUE lecture dudit projet de règlement a été faite en bonne et due forme;

Il est proposé par Marie-Andrée Auger

Appuyé par Michel Noël

Et résolu

Que le conseil adopte le règlement # **MRC-743** pour rencontrer les dépenses relatives à l'exercice financier 2014 du budget " MATIÈRES RÉSIDUELLES (ENFOUISSEMENT) et TRI/TRAIEMENT MATIÈRES RECYCLABLES ".

ADOPTÉ

I) **BUDGET TRAITEMENT MEMBRES MRC**

I.1) Prévisions budgétaires

mrc10528/11/13

ATTENDU les données fiscales prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses " TRAITEMENT DES MEMBRES MRC " et remises à chacun des membres du conseil pour examen;

ATTENDU les discussions des membres du conseil à cet effet;

Il est proposé par Jean-Guy Hébert

Appuyé par Félicien Cardin

Et résolu

Que le conseil accepte les données fiscales sur les prévisions budgétaires relatives au budget " TRAITEMENT DES MEMBRES MRC " pour l'exercice financier 2014, savoir :

- dans la prévision d'une somme de 57 093 \$ représentant la rémunération des membres ou leur représentant pour leur présence aux séances de la MRC ainsi que leur allocation de dépenses et les bénéfices marginaux.

ADOPTÉ

I.2) Résolution d'adoption du règlement # MRC-744 relatif à l'exercice financier 2014 du TRAITEMENT MEMBRES MRC

mrc10529/11/13

RÈGLEMENT # MRC-744

ATTENDU l'étude des prévisions budgétaires au montant de 57 093 \$ concernant l'item " TRAITEMENT MEMBRES MRC ";

ATTENDU le projet de règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour couvrir les dépenses de l'exercice financier 2014 de la MRC de Drummond à cet effet;

ATTENDU QUE lecture dudit projet de règlement a été faite en bonne et due forme;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Suzanne Pinard Lebeau

Et résolu

Que le conseil adopte le règlement # **MRC-744** pour rencontrer les dépenses relatives à l'exercice financier 2014 du budget " TRAITEMENT MEMBRES MRC ".

ADOPTÉ

J) BUDGET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

J.1) Prévisions budgétaires

mrc10530/11/13

ATTENDU les données fiscales prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses " ADMINISTRATION GÉNÉRALE " et remises à chacun des membres du conseil pour examen;

ATTENDU les discussions des membres du conseil à cet effet;

Il est proposé par Claude Bahl

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

Que le conseil accepte les données fiscales sur les prévisions budgétaires de la MRC de Drummond pour l'exercice financier 2014, prévisions relatives au budget " ADMINISTRATION GÉNÉRALE " pour couvrir des dépenses au montant de 1 143 082 \$.

ADOPTÉ

J.2) Résolution d'adoption du règlement # MRC-745 relatif à l'exercice financier 2014 de l'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

mrc10531/11/13

RÈGLEMENT # MRC-745

ATTENDU l'étude des prévisions budgétaires au montant de 1 143 082 \$ concernant l'item " ADMINISTRATION GÉNÉRALE ";

ATTENDU le projet de règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour couvrir les dépenses de l'exercice financier 2014 de la MRC de Drummond à cet effet;

ATTENDU QUE lecture dudit projet de règlement a été faite en bonne et due forme;

Il est proposé par Michel Bourgeois

Appuyé par Benoit Bourque

Et résolu

Que le conseil adopte le règlement # MRC-745 pour rencontrer les dépenses relatives à l'exercice financier 2014 du budget " ADMINISTRATION GÉNÉRALE ".

ADOPTÉ

M. André Deslauriers pose des questions de précision sur le budget associé à la ressource et fait part de ses préoccupations pour l'Année 2014. Le préfet l'assure que le dossier pourra être discuté au courant de l'année.

J.3) Résolutions de suivi

J.3.1) Renouvellement conciergerie

mrc10532/11/13

ATTENDU QUE madame Karine Dubuc qui assume le service de conciergerie de la MRC, a déposé une soumission qui se lit comme suit :

- ♦ Tarif mensuel de 785 \$ pour l'année 2014 OU
- ♦ Tarif mensuel de 780 \$ pour les années 2014 et 2015

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par Daniel Lafond

Appuyé par Michel Bourgeois

Et résolu

Que le conseil renouvelle le service de conciergerie pour deux ans par madame Karine Dubuc, au montant de 780 \$ par mois.

ADOPTÉ

J.3.2) Communication Jean Dufresne

mrc10533/11/13

ATTENDU l'offre de services professionnels déposé par « Communication Jean Dufresne » à l'effet que soit renouvelé son mandat d'agent de communication de la MRC pour l'année 2014;

ATTENDU QUE cette offre de services est faite pour l'année 2014 à un taux horaire de 54 \$;

ATTENDU les discussions des membres du conseil de la MRC à ce sujet;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Mario Van Doorn

Et résolu

Que le conseil renouvelle le mandat de Communication Jean Dufresne pour l'année 2014 à un tarif horaire unique de 54 \$ l'heure, étant entendu que pour la période visée, l'ensemble du mandat ne pourra dépasser 25 000 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ

K) BUDGET GESTION COURS D'EAU

K.1) Prévisions budgétaires

mrc10534/11/13

ATTENDU les données fiscales prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour rencontrer les dépenses "GESTION COURS D'EAU" et remises à chacun des membres du conseil pour examen;

ATTENDU les discussions des membres du conseil à cet effet;

Il est proposé par Michel Noël

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

Que le conseil accepte les données fiscales sur les prévisions budgétaires de la MRC de Drummond pour l'exercice financier 2014, prévisions relatives au budget "GESTION COURS D'EAU" pour couvrir des dépenses au montant de 82 758 \$.

ADOPTÉ

K.2) Résolution d'adoption du règlement # MRC-746 relatif à l'exercice financier 2014 de la GESTION COURS D'EAU

mrc10535/11/13

RÈGLEMENT # RC-746

ATTENDU l'étude des prévisions budgétaires au montant de 82 758 \$ concernant l'item " GESTION COURS D'EAU ";

ATTENDU le projet de règlement prévoyant les sommes nécessaires et suffisantes pour couvrir les dépenses de l'exercice financier 2014 de la MRC de Drummond à cet effet;

ATTENDU QUE lecture dudit projet de règlement a été faite en bonne et due forme;

Il est proposé par Marie-Andrée Auger

Appuyé par Jean Parenteau

Et résolu

Que le conseil adopte le règlement # **MRC-746** pour rencontrer les dépenses relatives à l'exercice financier 2014 du budget " GESTION COURS D'EAU ".

ADOPTÉ

RAPPORT DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS

A) COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Prenant la parole, M. Michel Noël fait lecture du rapport déposé et informe ses collègues des principaux sujets abordés lors de la rencontre du comité de Gestion des matières résiduelles de la MRC de Drummond, tenue le 31 octobre dernier, savoir :

• **Ressourcerie Transition – Demande d'aide financière**

Un résumé de l'aide financière demandée de 90 000 \$ qui lui permettra de poursuivre ses activités.

• **Prévisions budgétaires 2014**

Copie de ce rapport est remis à chacun des membres du conseil de la MRC de Drummond.

B) SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE DRUMMOND

Mme Suzanne Pinard Lebeau procède à la lecture de deux rapports déposés.

Copie de ces rapports sont remis à chacun des membres du conseil de la MRC de Drummond.

C) CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU
CENTRE-DU-QUÉBEC (CRECQ)

Prenant la parole, Mme Marie-Andrée Auger dépose un court rapport des principaux éléments discutés lors de la rencontre du 25 novembre 2013 de la CRECQ :

- Présentation du CFER Normand Maurice
- Plan quinquennal de développement 2014-2019
- Quest Bécancour
- Actions de protection pour les abeilles

Copie de ce rapport est remis à chacun des membres du conseil de la MRC de Drummond.

ÉLECTION DU PRÉFET

M. Jean-Pierre Vallée remercie les membres du conseil pour leur collaboration lors de son mandat en tant que préfet et remet la présidence de l'assemblée à la directrice générale qui agit à titre de présidente d'élection.

Cette dernière ouvre le processus d'élection au poste de préfet en vertu de l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, établit le processus de mise en candidature et procède à la nomination de deux scrutateurs.

A) NOMINATION DE DEUX SCRUTATEURS
mrc10536/11/13

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'élection de la personne qui agira à titre de préfet de la MRC de Drummond pour les deux (2) prochaines années;

ATTENDU QUE pour la tenue du scrutin il y a lieu de procéder à la nomination de deux (2) scrutateurs;

Il est proposé par André Deslauriers

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

Que le conseil nomme Messieurs Lucien Lampron et Jean Dufresne, scrutateurs en vue de l'élection du Préfet devant se tenir sous la présidence de la directrice générale Christine Labelle.

Ceux-ci acceptent leur nomination séance tenante.

ADOPTÉ

B) ÉLECTION DU PRÉFET

mrc10537/11/13

La directrice générale ouvre la période de mise en candidature. Puis,

Il est proposé par Jean-Pierre Vallée

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Que M. Alexandre Cusson soit candidat au poste de préfet.

M. Cusson accepte sa mise en candidature.

La période de mise en candidature pour l'élection au poste de préfet est close par la directrice générale, sur appui unanime du conseil.

La directrice générale et le commis comptable distribuent les bulletins de vote. Les deux scrutateurs procèdent ensuite au dépouillement des votes, en compagnie de la directrice générale.

La directrice générale informe les membres du conseil que trente-et-un (31) bulletins ont été déposés. Le conseiller Alexandre Cusson ayant obtenu la majorité absolue des voix, il est élu préfet conformément à la Loi.

Suite au scrutin secret, M. Alexandre Cusson, maire de la Ville de Drummondville, est déclaré **ÉLU** Préfet de la Municipalité régionale de comté de Drummond par la directrice générale, présidente d'élection.

La directrice générale procède ensuite à l'assermentation solennelle du préfet élu, qui lit et signe le document approprié.

C) SERMENT D'OFFICE DU PRÉFET

Je, soussigné, Alexandre Cusson, maire de la Ville de Drummondville, ayant été élu Préfet de la Municipalité régionale de comté de Drummond, déclare solennellement et fais serment que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de mes capacités.

Assermenté devant moi, à Drummondville,
ce 27^{ième} jour de novembre 2013.

Alexandre Cusson, préfet

Christine Labelle, directrice générale

LEVÉE DE LA SÉANCE

mrc10538/11/13

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Sur proposition de Jean-Guy Hébert

Appuyé par Marcel Bergeron

Et résolu

Que le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 15 H 07.

Jean-Pierre Vallée
Préfet

Christine Labelle
Directrice générale

SUITE DE LA SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2013

M. Cusson remercie M. Vallée pour son implication des quatre dernières années. Il remercie ensuite les membres du conseil pour sa nomination.

BUREAU DES DÉLÉGUÉS (2014)

A) NOMINATION DES REPRÉSENTANTS ET SUBSTITUTS

A.1) Représentants mrc10539/11/13

ATTENDU QU'il y a lieu, comme chaque année à pareille période, de procéder à la nomination des personnes qui agiront comme représentants de la MRC de Drummond pour le Bureau des délégués;

ATTENDU QUE le Préfet est délégué d'office à titre de représentant et le préfet suppléant est délégué d'office comme substitut au Préfet;

Sur proposition de Jean-Guy Hébert

Appuyé par Robert Boucher

Et résolu

Que le conseil nomme M. Benoit Bourque et M. Michel Noël, membres du Bureau des délégués.

Messieurs Noël et Bourque acceptent leur nomination séance tenante.

ADOPTÉ

A.2) Substituts

mrc10540/11/13

ATTENDU QU'il y a lieu, comme à chaque année à pareille période, de procéder à la nomination des personnes qui agiront comme substituts aux représentants de la MRC de Drummond au Bureau des délégués;

Sur proposition d'André Deslauriers

Appuyé par Jean Parenteau

Et résolu

Que le conseil nomme Mme Suzanne Pinard Lebeau comme substitut à M. Benoit Bourque et M. Félicien Cardin comme substitut à M. Michel Noël.

Mme Lebeau et M. Cardin acceptent leur nomination séance tenante.

ADOPTÉ

**DEMANDE D'APPUI COMME REPRÉSENTANTE À LA
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

mrc10541/11/13

Mme Marie-Andrée Auger sollicite l'appui de ses collègues pour représenter les cinq (5) MRC du Centre-du-Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Sur proposition de André Deslauriers

Appuyé par Thérèse Francoeur

Et résolu

Que le conseil appuie la candidature de Mme Marie-Andrée Auger comme représentante des cinq (5) MRC du Centre-du-Québec, au poste d'administrateur à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée lors de la période dévolue aux questions du public.

LEVÉE DE LA SÉANCE

mrc10542/11/13

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Sur proposition de Jean-Pierre Vallée

Appuyé par Jean-Guy Hébert

Et résolu

Que le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST LEVÉE À 15 H 30.

Alexandre Cusson
Préfet

Christine Labelle
Directrice générale

E)	BUDGET SUBVENTIONS MRC.....	260
	<i>E.1) Prévisions budgétaires mrc10518/11/13</i>	
	<i>E.2) Résolution d'adoption du règlement # MRC-740 relatif à l'exercice financier 2014 de SUBVENTIONS MRC mrc10519/11/13</i>	
	<i>E.3) Résolutions de suivi</i>	
	<i>F.3.1) Développement bioalimentaire Centre-du-Québec mrc10520/11/13</i>	
	<i>E.3.2) Unité Régionale de Loisir et de Sport du Centre-du-Québec (URLSCQ) mrc10521/11/13</i>	
F)	BUDGET PROTECTION MATIÈRES DANGEREUSES.....	261
	<i>F.1) Prévisions budgétaires mrc10522/11/13</i>	
	<i>F.2) Résolution d'adoption du règlement # MRC-741 relatif à l'exercice financier 2014 pour la PROTECTION MATIÈRES DANGEREUSES mrc10523/11/13</i>	
G)	BUDGET ÉCOCENTRE.....	262
	<i>G.1) Prévisions budgétaires mrc10524/11/13</i>	
	<i>G.2) Résolution d'adoption du règlement # MRC-742 relatif à l'exercice financier 2014 de l'ÉCOCENTRE mrc10525/11/13</i>	
H)	BUDGET MATIÈRES RÉSIDUELLES (ENFOUISSEMENT) ET TRI/TRAIEMENT MATIÈRES RECYCLABLES.....	263
	<i>H.1) Prévisions budgétaires mrc10526/11/13</i>	
	<i>H.2) Résolution d'adoption du règlement # MRC-743 relatif à l'exercice financier 2014 de MATIÈRES RÉSIDUELLES (ENFOUISSEMENT) et TRI/TRAIEMENT MATIÈRES RECYCLABLES mrc10527/11/13</i>	
I)	BUDGET TRAITEMENT MEMBRES MRC.....	264
	<i>I.1) Prévisions budgétaires mrc10528/11/13</i>	
	<i>I.2) Résolution d'adoption du règlement # MRC-744 relatif à l'exercice financier 2014 du TRAITEMENT MEMBRES MRC mrc10529/11/13</i>	
J)	BUDGET ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	265
	<i>J.1) Prévisions budgétaires mrc10530/11/13</i>	
	<i>J.2) Résolution d'adoption du règlement # MRC-745 relatif à l'exercice financier 2014 de l'ADMINISTRATION GÉNÉRALE mrc10531/11/13</i>	
	<i>J.3) Résolutions de suivi</i>	
	<i>J.3.1) Renouvellement conciergerie mrc10532/11/13</i>	
	<i>J.3.2) Communication Jean Dufresne mrc10533/11/13</i>	
K)	BUDGET GESTION COURS D'EAU.....	267
	<i>K.1) Prévisions budgétaires mrc10534/11/13</i>	
	<i>K.2) Résolution d'adoption du règlement # MRC-746 relatif à l'exercice financier 2014 de la GESTION COURS D'EAU mrc10535/11/13</i>	

RAPPORT DES COMITÉS ET REPRÉSENTATIONS

A)	COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	268
B)	SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE DRUMMOND.....	268
C)	CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC (CRECQ).....	269

ÉLECTION DU PRÉFET

A)	NOMINATION DE DEUX SCRUTATEURS MRC10536/11/13.....	269
B)	ÉLECTION DU PRÉFET MRC10537/11/13.....	270
C)	SERMENT D'OFFICE DU PRÉFET.....	270

LEVÉE DE LA SÉANCE mrc10538/11/13.....270

SUITE DE LA SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2013271

BUREAU DES DÉLÉGUÉS (2014)

A)	NOMINATION DES REPRÉSENTANTS ET SUBSTITUTS	
	<i>A.1) Représentants mrc10539/11/13.....</i>	<i>271</i>
	<i>A.2) Substituts mrc10540/11/13.....</i>	<i>272</i>

DEMANDE D'APPUI COMME REPRÉSENTANTE À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)	mrc10541/11/13 272
PÉRIODE DE QUESTIONS 272
LEVÉE DE LA SÉANCE	mrc10542/11/13 272